



COMMUNIQUE DES SYNDICAT
SNSPP - FO
20 juin 2012

Un Petit rappel historique s'impose :

En date du 20 Septembre 2011, l'intersyndicale est née, avec la ferme volonté d'aller dans le même sens et de porter nos idées en commun, jusqu'à acceptation de la direction, sans concession individuelle et pour le seul intérêt des agents du SDIS 34. (cf communiqué du 20/09/11)

Ce vendredi 15 Juin, l'intersyndicale s'est réunie pour améliorer et corriger le protocole d'accord, en vu de la rencontre prévue avec M Vezinhet le lundi 18 Juin, et pendant laquelle nous comptions aborder les sujets sur lesquels le DDSIS nous renvoie vers les élus (ceux qui tiennent les cordons de la bourse).

A L'issue de cette réunion avec le DDSIS, et après le refus de plusieurs de nos modifications, la signature du protocole était plus qu'incertaine. Le DDSIS lui même se questionnant sur le "grand chelem" des signatures, et c'est d'ailleurs pendant cette entrevue que nous avons appris que la réunion avec le "PCG" serait finalement faite pour signer le protocole d'accord.

Contrairement à ce qui est dit, nous avons indiqué l'après-midi même notre mécontentement, ainsi que par mail en date du samedi 16 Juin, notre volonté de ne pas signer et de profiter de cette rencontre pour finaliser les points sur lesquels le directeur ne veut pas démordre.

A notre grande surprise, nous avons été reçus par l'ensemble des élus du CG34, ne nous offrant pas la possibilité de débattre. Dans ses conditions nous avons préféré ne pas signer.

Nous vous invitons à lire le protocole d'accord, et constater avec nous les dires des signataires, qui ne sont pas écrites NOIR SUR BLANC !

Les points que nous voulions inscrire sur le protocole sont :

- Temps de travail :
Délestage de 20 nuits entre janvier 2013 et janvier 2014, puis réorganisation et harmonisation du temps de travail à partir de 2015 pour tout SPP le désirant. Cette mesure n'engendre aucun frais et aucune réorganisation des centres. (Ex : épuration des UR)
- Obtention de 1 point d'IAT supplémentaire pour tous les agents techniques et administratifs comme tout les SPP shr et en opération.
- Permettre l'optionalité sur le temps de travail supplémentaire en G12, du passage de 127G à 130G, comme les spp en G24, afin de conserver l'acquis de référence pour le G12 qui de 127 G/an.
- Paragraphe sur la réforme de la filiaire trop flou et incompréhensible, il est donc nécessaire de participer à cette mise en place de la refonte.
- Prise en compte de la quantification des IFTS, au vu de taches demandées aux chefs de groupes.

Nous n'avons pas signé, pour ne pas engager les agents vers un avenir trop flou, avec un protocole non abouti, et tant pis pour le temps passé !!

Dans l'intérêt collectif, nous comptons sur vous pour se battre et faire clarifier se protocole, pour lequel nous PRENDRONS VOS CONSIDERATIONS EN COMPTE CONTRAIREMENT A D'AUTRE ...

Rappelons les paroles du Président Vézinhet :

" je ne serai pas ingrat envers les signataires et me souviendrai de ceux qui n'ont pas signé ! "

Présidents Départementaux,

**SNSPP34
S. Gal**



**FO
J. Raynal**

